



CHARTRE DU CLUB

Les Dix Commandements à respecter par l'adhérent(e)

Tout adhérent(e) s'engage :

1. A avoir une attitude courtoise et correcte lors des échanges des entraînements et des compétitions.
2. A respecter ses coéquipiers le matériel et les installations mis à sa disposition.
3. A respecter les consignes et règles de sécurité propres à chaque discipline, à savoir :
Natation : participer à l'installation et/ou rangement du matériel le port du bonnet est conseillé.
Vélo : Port du casque obligatoire pour toutes les sorties club et Respect du code de la route.
Course à pied : Respect de la piste mise à disposition, ainsi que des adhérents des clubs utilisateurs du stade.
Les activités pourront être supprimées par les entraîneurs, avec avis par sms ou mail, pour raisons exceptionnelles (encadrement insuffisant, panne électrique....) ou pour des raisons météorologiques.
4. A posséder son propre matériel et à l'entretenir (casque, vélo, VTT, etc.).
5. A respecter les horaires d'entraînements. Les entraîneurs se réservent le droit d'exclure d'une séance d'entraînement tout adhérent(e) dont le comportement ou un matériel inadapté pourraient gêner le déroulement normal de la séance : retard non justifié, matériel défectueux ou inadapté, comportement verbal ou physique déplacé.
6. A ne pas pénétrer dans une installation, stade ou piscine, en l'absence d'un encadrant, même si retard de celui-ci.
7. En Compétition, tout adhérent(e) s'engage :
A porter la tenue « club » (maillot ou trifonction) obligatoirement pour participer aux différentes compétitions labellisées FFTRI (Bike & Run, Duathlon, Triathlon, Aquathlon, Swimrun).
A se conformer au règlement fédéral et de la compétition du lieu de l'épreuve et se soumettre aux décisions du corps arbitral.
A présenter sa licence lors de toute compétition.
8. Licence « Compétition » :
- Tous les adhérent(e)s, ayant pris une licence « compétition » s'engage à participer à un minimum de séances d'entraînement proposées par le club.
L'adhérent(e) s'engage par ailleurs :
- A participer à 3 compétitions minimum dans la ligue Nouvelle Aquitaine.
9. Avoir un comportement écologique en respectant le milieu naturel dans lequel le triathlète évolue.
10. Vie du club, tout adhérent(e) s'engage :
- A avoir une action bénévole en participant à la vie du club et a fortiori lors de ses organisations.

J'ai pris connaissance de la présente charte et m'engage à en respecter les termes

A

Le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

L'adhérent(e)

Parents pour les mineurs